

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*): Les pêcheurs commerciaux obtiendront-ils encore leurs permis des États?

L'hon. M. SINCLAIR: Oui, et les pêcheurs commerciaux continueront d'obtenir leurs permis du ministère provincial.

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*): Il me semble avoir mentionné l'autre jour que des chalands draguent du sable à l'extrémité du lac Huron. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce travail relève des droits civils et du droit de propriété et tombe sous la juridiction provinciale, je suppose?

L'hon. M. SINCLAIR: La Loi sur les pêcheries nous confère des pouvoirs très étendus qui nous permettent de protéger les pêcheries contre les empiétements de ce genre. Mais, comme c'est maintenant la province qui régit les pêcheries commerciales, c'est elle qui doit faire le premier pas. Nous pouvons cependant exiger qu'on corrige la situation lorsqu'il s'agit de pollution industrielle ou d'installation de digues susceptibles de nuire aux pêcheries, et le reste.

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*): J'aimerais qu'on nous parle de vos recherches. Mais auparavant, je suppose qu'après la signature de la convention vous allez recueillir les témoignages des pêcheurs intéressés des deux côtés des Grands lacs. Je dis cela parce qu'on drague ainsi, chaque année, des millions de tonnes de sable et de gravier et que, pour les pêcheurs, la question est importante, prétendent-ils: ces énormes prélèvements entravent la ponte des poissons dans la région. Peut-être n'ont-ils aucun rapport avec la pêche, mais s'ils en ont, étant donné le courant des eaux qui se déversent dans la rivière Sainte-Claire, à un mille environ de l'endroit où les chalands prennent sable et gravier et où les poissons ont déposé leurs œufs près de la rive, il résulte que les aires de ponte sont détruites avant que les œufs aient pu éclore. A mon avis, c'est là une question extrêmement sérieuse qui devrait faire l'objet d'une enquête.

L'hon. M. SINCLAIR: Voilà, en effet, un domaine où la commission pourrait faire des recherches. Dès que la convention sera approuvée, nous créerons une commission semblable aux autres commissions des pêcheries, formée de membres canadiens et américains, et un comité consultatif composé d'exploitants et de pêcheurs. Quant aux recherches préliminaires, elles seront entièrement dirigées par les membres de la commission. Il vous intéressera peut-être d'entendre MM. Sprules et Pritchard vous parler du genre de recherches que nous espérons faire par l'entremise de cette commission.

Le PRÉSIDENT: Un instant, si vous me le permettez, monsieur le ministre. Lors de notre dernière séance, M. Barnett, je crois, a proposé que le président du Conseil de recherche sur les pêcheries soit appelé à témoigner. On me dit qu'il est en Europe à l'heure actuelle. M. Otto Young, président adjoint était peut-être disponible, mais il n'est pas en ville en ce moment. MM. Pritchard et Sprules pourront vous fournir les renseignements voulus.

M. BARNETT: Je n'ai pas demandé particulièrement le président du Conseil de recherches sur les pêcheries. J'ai proposé qu'on appelle un des experts, ou quelqu'un du ministère qui soit en mesure de nous éclairer. J'aurais, toutefois, monsieur le président, une ou deux autres questions qui se rapportent tant soit peu au sujet que nous débattons.

Le PRÉSIDENT: Avant de poursuivre, je demanderais à M. Murphy s'il n'a pas d'autre question à poser, car nous voulons obtenir de lui certaines statistiques pour le compte rendu. Avez-vous terminé, monsieur Murphy?

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Barnett.